

Marin admet qu'il était ami avec Désautels. Celui-ci allait souvent à la station, et ils jouaient aux cartes. Le père de Désautels (Amable) jure, que lorsque son fils travaillait chez lui, Marin allait le voir souvent; ils parlaient longtemps ensemble à voix basse. Désautels a gardé pour lui-même et a dépensé les \$300.00 de Métayer, a été poursuivi pour remettre cette somme; alors Désautels a écrit au chef Benoit, menaçant de dévoiler ce qu'il savait quant à l'achat des places; le lendemain, Marin a été le trouver chez lui, et lui a fait donner un billet de \$300.00, endossé par sa femme, Marie Corbeil, a escompté ce billet à la banque, et a donné les \$300.00 à Désautels, pour rembourser Métayer; Madame Désautels jure qu'elle a endossé ce billet. Elle a aussi entendu une conversation entre son mari et Marin, au sujet d'un homme qui offrait \$125.00 pour avoir une position, pour laquelle Marin avait demandé \$150.00 (Vol. 32, p. 125; Vol. 33, pp. 44, 48, 51).

Vers juin 1905, Marin a dit à Ernest Lavallée, que ça lui coûterait \$100.00 pour être nommé ingénieur dans la brigade du feu, et de voir l'échevin Proulx (Vol. 24, p. 25); Marin admet que Lavallée lui a offert \$150.00 pour être nommé ingénieur; Marin s'est fait payer \$75.00 par Joseph Villeneuve, pour être nommé pompier (Vol. 35, p. 75); Marin admet que ces paiements, qui ont été faits à sa femme (Vol. 31, p. 59). Quand Marin a été nommé sous-chef, le premier mars 1909, le chef Tremblay lui a dit: "Aujourd'hui, vous avez été nommé sous-chef. J'espère que ça vous a rien coûté."

Les dénégations de Marin ne peuvent pas tenir devant tous ces faits, qui corroborent le témoignage de Désautels. Il faut donc en conclure que Marin a juré faux devant cette commission, et que Désautels agissait de connivence, avec lui, quand il recevait de l'argent, pour faire faire des nominations, et obtenir des promotions dans la brigade.

#### AGENCE J. O. MONDAY ET CHARLES RIOUX

Charles Rioux vient de St-Eloi. Il a été nommé pompier le 3 octobre 1905. Il était à Montréal depuis 5 mois et 3 jours (Vol. 24, p. 147). Il est entré dans la brigade par l'entremise de l'échevin Laviolette; ils étaient tous deux Forestiers Indépendants; il lui a donné une lettre pour le chef Benoit. Il n'a rien payé. Il a emporté \$100.00 de St-Eloi, qu'il a dépensées à "son utilité".

Ce témoin jure à la page 152: "Moi, je n'ai jamais entendu dire qu'il se payait de l'argent, dans la brigade du feu; je l'entends dire ici aujourd'hui".

C'est sa première déposition.

Quelques jours après, le 17 juin 1909, Jean Rioux est examiné comme témoin. Il vient de Notre-Dame des Anges, comté Témiscouata, et a été nommé pompier le 19 juin 1907 (Vol. 26, p. 168). Il a vu Joseph Côté, tailleur, de Trois-Pistoles, qui lui a dit qu'il pouvait le faire entrer pompier à Montréal pour \$275.00. Côté était le beau-frère de Charles Rioux. Il lui a dit que Rioux avait payé pour sa place (p. 175). Le père de Jean Rioux, lui a procuré les